

CULTURES + OVINS 200 BREBIS EN ZONE À BON POTENTIEL

100 ha dont 6,5 ha de SFP - 200 brebis en semi-bergerie

Ce système se rencontre en région de grandes cultures à bon potentiel.

L'atelier ovin permet de valoriser de la main d'œuvre de l'exploitation, des surfaces en herbe résiduelles ainsi que des co-produits de l'atelier grandes cultures. Il a été développé afin de conforter la rentabilité de l'exploitation. Une bergerie fonctionnelle a été construite.

Les prairies naturelles sont productives au printemps et séchantes l'été. Le chargement animal est élevé, ce qui ne permet pas de réaliser de stock fourrager. Une période d'agnelage principale est programmée après les travaux de plaine, à partir du 15 novembre.

Les ateliers ovins et cultures sont complémentaires à plusieurs niveaux : valorisation des co-produits, valorisation de la main d'œuvre disponible en hiver, trésorerie, et utilisation de la fumure organique sur la sole cultures.

Un appoint de main d'œuvre est souvent nécessaire au moment de l'agnelage



LES MOYENS DE PRODUCTION

La main d'œuvre

- > 1 UMO + un appoint de main d'œuvre au moment des agnelages (0,15 UMO salariée)

Les surfaces

- > 100 ha de SAU
- > 83,5 ha de céréales et oléoprotéagineux
- > 10 ha de betteraves sucrières
- > 6,5 ha de prairies permanentes

Le troupeau

- > 200 brebis de race à viande
- > Une période d'agnelages principale en novembre
- > 1,37 agneau produit/femelle

Les bâtiments

- > Bergerie 700 m² avec couloir d'alimentation large
- > Stockage du matériel, de la paille dans des bâtiments existants

Le matériel

- > 2 tracteurs 100 CV et 120 CV + 1 fourche
- > Matériel de travail et de traitement du sol
- > Semis de betteraves et récoltes des cultures par entreprise



FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

Le cheptel est composé de 200 femelles de race à viande.

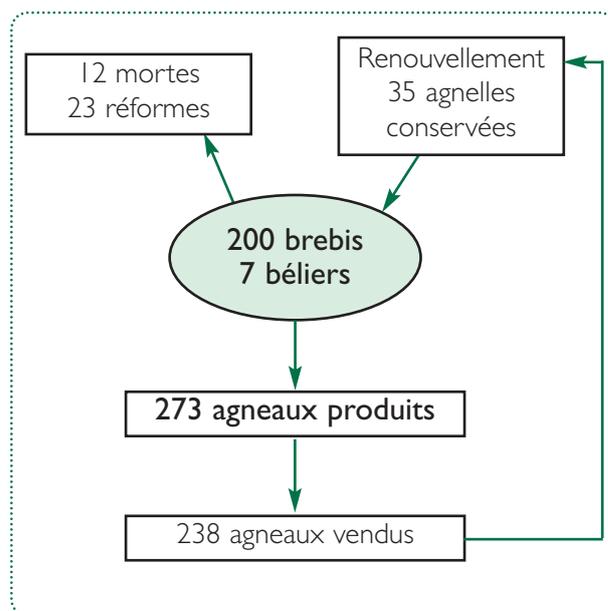
La reproduction est conduite en une lutte en juin-juillet avec une race qui désaisonne naturellement (type Ile de France). Dans ce système de reproduction, on compte 25 brebis/bélier. Les agnelles et les brebis de repasse sont luttées en août/septembre. La sélection rigoureuse du troupeau permet d'obtenir un bon niveau de productivité.

	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
Lot 1 - Brebis					Lutte 165 ♀ - 7 ♂					152 agnelages			Ventes 196 agneaux			35 agnelles conservées pour le renouvellement
Lot 2 - Agnelles + repasses						Lutte 35 ♀ (dont 13 repasses) - 2 ♂					51 agnelages				Ventes 42 agneaux	

Les agneaux sont sevrés à 80 jours. Ils sont vendus à 120 - 130 j en moyenne, avec un pic de sortie en mars/avril.

Résultats de reproduction global troupeau

	Agnelles	Brebis	Troupeau
Taux mise bas	71 %	96 %	92 %
Prolificité	156 %	175 %	172 %
Mortalité agneaux	18 %	13 %	14 %
Productivité	91 %	146 %	137 %
Numérique			



L'ALIMENTATION

Le pâturage

Les brebis pâturent de début avril à fin septembre sur 6,5 ha de prairies permanentes. Le chargement moyen sur la saison de pâturage est de 31 brebis/ha. La surface disponible ne permet pas de récolte de fourrage.

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Pâturage brebis taries - 31 brebis/ha						Hivernage en bâtiment					
Flushing		Complémentation en paille + céréales				Paille Pulpes sèches, orge, tourteaux de colza					

La lutte du lot principal est réalisée en pâture du 15 juin au 31 juillet. Une complémentation en fourrages et en concentrés peut être nécessaire afin de palier au manque d'herbe estival.

En fonction des années, le pâturage des animaux peut être poursuivi en fin de gestation sur des cultures dérochées.



Les rations hivernales

Rations types (kg brut/j/brebis)

	Paille	Pulpes sèches	Orge	Tourteau colza	CMV
Fin de gestation					
Brebis 1 et 2 agnx	0,7 kg	0,4 kg	0,4 kg	0,4 kg	10 g
Début de lactation					
Brebis 1 agnx	1 kg	0,6 kg	0,6 kg	0,4 kg	10 g
Brebis 2 agnx	1 kg	0,8 kg	0,8 kg	0,7 kg	10 g
Fin de lactation					
Brebis 1 et 2 agnx	0,8 kg	0,6 kg	0,6 kg	0,3 kg	10 g



L'alimentation hivernale est à base de fourrages secs : paille ou fanes de pois.

La complémentation en concentrés est composée de céréales, de pulpes sèches et de tourteau de colza. A l'agnelage, les brebis sont allotées en fonction du mode d'allaitement des agneaux afin d'adapter les rations aux besoins des animaux. La maîtrise de la quantité et du coût de concentrés consommés est déterminante dans la réussite de l'atelier.

Le mélange distribué aux agneaux est un mélange fermier équilibré à 115 PDI/UF. La consommation moyenne de concentrés par agneau est de 85 kg.

La consommation moyenne de concentrés par femelle, agneaux inclus, est de 374 kg.

Mélange fermier	%
Orge	36 %
Pulpes sèches	36 %
Tourteau colza	26 %
CMV	2 %

Les besoins alimentaires

	Par brebis	Total		Par brebis	Total
Pâturage	Ares	Ha	Concentrés	kg brut	t brutes
Printemps	3,2 ares	6,5 ha	Pulpes sèches	116 kg	23 t
Été	3,2 ares	6,5 ha	Orge	171 kg	34 t
Fourrages	kg brut	t brutes	Tourteau colza	81 kg	16 t
Paille alim.	260 kg	52 t	CMV	5 kg	0,9 t
Paille litière	90 kg	18 t	Total concentrés	374 kg	74 t

LA GESTION DES SURFACES

Nature des surfaces	Surface (ha)		Fertilisation minérale (Unité/ha)			Fertilisation organique
			Azote (N)	Phosphore (P ₂ O ₅)	Potasse (K ₂ O)	
Blé	46	90 qx/ha	180	40	0	20 t/ha
Escourgeon	8,5	83 qx/ha	170	60	0	
Pois	6	50 qx/ha	0	0	100	
Féveroles	6	50 qx/ha	0	60	100	
Colza	17	36 qx/ha	180	60	0	
Betteraves sucrières	10	85 t/ha	100	0	0	
Prairies permanentes	6,5		80	0	0	

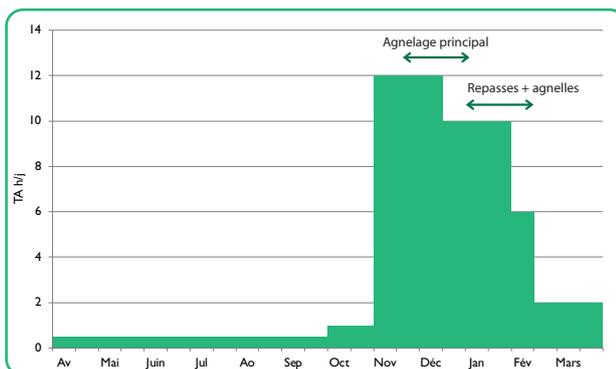
L'exploitation se situe dans une zone à bon potentiel agronomique. Elle bénéficie d'un quota betteraves sucrières.

La surface en herbe est constituée de parcelles historiquement non cultivées. Le potentiel est correct, avec une bonne pousse printanière mais un caractère séchant dès le mois de juin.

Le fumier produit par l'atelier ovin est épandu sur la surface en betteraves, à hauteur de 20 t/ha. Cette fumure organique permet une économie d'apport minéral.

LE TRAVAIL LIÉ À L'ÉLEVAGE

La main d'œuvre est constituée du chef d'exploitation, d'un appoint de main d'œuvre ponctuel bénévole. Un salarié est employé occasionnellement, souvent en période d'agnelages, afin d'assumer les pointes de travail (salarié du service de remplacement). La main d'œuvre rémunérée s'élève à 0,15 UMO.



Le travail d'astreinte ovin représente 6,5 h/brebis.

Le travail d'astreinte est concentré à 80 % d'octobre à avril, ce qui permet une bonne complémentarité avec les cultures.

LE BILAN (en rythme de croisière - hors foncier)

ACTIF	Valeur	PASSIF	Valeur
Matériel	193 988 €	Capitaux propres (42 %)	123 448 €
Bâtiments	78 578 €	Emprunts LMT	177 167 €
Cheptel	25 950 €		
Stock	2 100 €		
TOTAL	300 615 €		

A l'installation, pour dégager des prélèvements privés annuels de 18 000 € et assurer une sécurité pour les investissements nouveaux (10 % de l'EBE), la repreneabilité de l'exploitation s'élève à 487 778 € (autofinancement : 10 %) (conjoncture 2012).

Pour en savoir plus

Coordination

Delvalle Catherine
Institut de l'élevage
Chambre d'Agriculture de l'Aisne
catherine.delvalle@ma02.org
Tél. 03 23 97 54 14

Réseau ovins viande

Grenard Arnaud et Pype Stéphane
Chambre d'Agriculture Oise et Somme
arnaud.grenard@agri60.fr
stephane.pype@agri60.fr
Tél. 03 44 11 44 62

Vallet Emilie
Chambre d'Agriculture de l'Eure
emilie.vallet@eure.chambagri.fr
Tél. 02 32 47 35 67

Deguines Sylvie
Chambre d'Agriculture de Seine Maritime
sylvie.deguines@seine-maritime.chambagri.fr
Tél. 02 35 59 47 61

Dussenne Grégory
Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais
gregory.dussenne@agriculture-npdc.fr
Tél. 03 21 60 57 70

Baudoux Jean
Chambre d'Agriculture de l'Orne, de la Manche et du Calvados
jean.baudoux@orne.chambagri.fr
Tél. 02 33 31 49 53



LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier du Casdar, des Conseils régionaux de Normandie et Picardie, des Conseils généraux de l'Eure, de l'Oise et de l'Orne, de la Chambre d'agriculture de Normandie et FranceAgriMer.



DEPARTEMENT DE L'EURE



Mars 2013

CULTURES + OVINS 200 BREBIS EN ZONE À BON POTENTIEL

100 ha dont 6,5 ha de SFP - 200 brebis en semi-bergerie

Variante race prolifique

FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

Le système cultures + ovins se rencontre également avec un troupeau ovin de race prolifique. L'objectif est une recherche de plus forte productivité afin d'améliorer la marge brute de l'atelier.

Le cheptel est composé de 200 femelles de race Romane ou croisement prolifique.



Les résultats de reproduction

Le choix d'une race prolifique permet d'atteindre une prolificité à contre saison supérieure à 200 %. La réussite dans ce système est déterminée par la maîtrise du taux de mortalité agneaux.

	Agnelles	Brebis	Troupeau
Taux de mise bas	86 %	96 %	95 %
Prolificité	180 %	210 %	205 %
Mortalité agneaux	17 %	14 %	14 %
Productivité numérique	129 %	174 %	166 %

Les ventes d'agneaux

Les classements des carcasses, conformation et état d'engraissement, expliquent un moindre cours d'agneau qu'en race à viande. Afin d'éviter des états d'engraissement excessifs, les agneaux sont abattus plus légers.

	Nombre	Kg	€/kg	Prix unitaire
Agneaux de boucherie	297	18,8	5,5	103 €

Une partie du troupeau est menée en race pure pour produire les agnelles de renouvellement. Sur le reste du troupeau, le choix de béliers de race à viande permet par croisement d'améliorer la qualité des carcasses.

Les besoins alimentaires

Compte tenu de la plus grande productivité des brebis, les besoins en concentrés augmentent de 40 kg par femelle par rapport au système initial.

11 % des agneaux sont alimentés artificiellement. Ils consomment en moyenne 17 kg de lait et 120 kg de concentrés.

	Par brebis	Total
Concentrés	kg brut	t brutes
Pulpes sèches	132 kg	37 t
Orge	187 kg	26 t
Tourteau soja	94 kg	19 t
CMV	5 kg	1 t
Total concentrés	419 kg	83 t

SENSIBILITÉ DU SYSTÈME

Variation de l'EBE et de la marge brute/femelle en fonction de la variabilité du prix de vente et de la productivité du troupeau

	EBE	Marge brute/femelle
+/- 0,1 agneau/femelle Sans variation de prix agneau	+/- 1 000 €	+/- 5 €/femelle
+/- 0,5 €/kg carcasse	+/- 2 200 €	+/- 14 €/femelle

